

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT

Haute Loire

De la commune : LAVOUTE SUR LOIRE

**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
DU CONSEIL MUNICIPAL N° 87 - 2022

Séance du : 21 Novembre 2022

Nombre de conseillers:

En exercice : 14  
Présents : 9  
Votants : 12

L'an deux mille vingt-deux le 21 Novembre 2022 à vingt heures, le conseil municipal de LAVOUTE-SUR-LOIRE légalement convoqué, s'est réuni, à l'Hôtel de Ville sous la présidence du Maire Monsieur BEAUMEL Jean-Paul,

**Etaient présents :**

BEAUMEL Jean-Paul, BLAZEVIC Harry, BOYER Bernard, BRUN Franck, CHALENCON Didier, COLLANGE Joël, DUFOUR Hervé, GAUDIN-LEVERT Natacha, STORNI Cécile

**Excusés ayant donné pouvoir :**

HUGUES Stéphanie donne pouvoir à BEAUMEL Jean-Paul  
LEBARON Joëlle donne pouvoir à STORNI Cécile  
LIOTHIER Céline donne pouvoir à GAUDIN-LEVERT Natacha

**Excusés :** GRANGÉ David, ALLEGRE Sophie

**Date de convocation :** 15/11/2022

**Date d'affichage :** 15/11/2022

STORNI Cécile a été nommé secrétaire de séance

**OBJET : Nomination de voies.**

Vu la délibération du 16 juin 2020,  
Vu la délibération du 29 mars 2022,  
VU le Code Général des Collectivité Territoriales, article L2212-1, L2321-2 20 L2213-28,  
VU le code générale de la voirie routière, article L113-1

Considérant la nécessité de nommer des voies sur la commune,

Le conseil municipal décide à l'unanimité de créer de nouvelles voies :

- Square des Bords de Loire
- Place du Verdier
- Place du Chalet
- Place Julie Faure
- Rue Julien Burianne

Fait et délibéré en mairie les jours, mois et an ci-dessus

Le Maire



Publication du 28/11/2022